

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT DENIS COMBARNAZAT DU 09/06/2023

L'an 2023, le 9 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Saint Denis Combarnazat dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de Saint Denis Combarnazat en session ordinaire, sous la présidence de M. Guillaume LAURENT.

Date de convocation : 06.06.2023

Présents : LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, LANDAIS François, LAVOINE Teddy, MEUNIER Guillaume.

Absents excusés : BONNET Jean-Pierre (Proc. à LAURENT Guillaume), LAMIRAND-BUFFET Amélie (Proc. à PERROUX Alain).

Absents : MERTINS Rémy, BASMAISON Romain,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Cette fonction est attribuée à MEUNIER Guillaume.

Ordre du jour

Table des matières

1. Elections des délégués : élections sénatoriales 2023	1
2. Délibération modificative du bp 2023, dépenses de fonctionnement : réduction du chp 023 pour ajout au chp 042	2
3. Délibération modificative du bp 2023, recette d'investissement : réduction du chp 021 pour ajout au chp 040	2
4. Questions diverses	3

Compte-rendu des débats

1. Elections des délégués : Elections Sénatoriales 2023

Domaine : Institutions et vie politique - Élection de l'exécutif

Monsieur le Maire explique que suite à l'arrêté n° 20230787 du préfet du Puy-de-Dôme, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants procéderont, le vendredi 09 juin 2023, à la désignation de délégués titulaires et de délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Le nombre de délégué titulaire à élire est de : 1 et le nombre de délégués suppléants à élire est de : 3. Pour pouvoir être élu délégué, il faut être membre du conseil municipal, de nationalité française. Après avoir voté, M. LAURENT Guillaume a été proclamé Délégué titulaire. M. PERROUX Alain, M. MEUNIER Guillaume et Mme DASSAUD Marie-Noëlle sont les délégués suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'élire en tant que délégué titulaire : M. LAURENT Guillaume et en tant que délégués suppléants : M. PERROUX Alain, M. MEUNIER Guillaume et Mme DASSAUD Marie-Noëlle

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, LANDAIS François, LAVOINE Teddy, MEUNIER Guillaume, BONNET Jean-Pierre (Proc. à LAURENT Guillaume), LAMIRAND-BUFFET Amélie (Proc. à PERROUX Alain)		

2. Délibération modificative du BP 2023, dépenses de fonctionnement : Réduction du chp 023 pour ajout au chp 042

Domaine : Finances locales - Décisions budgétaires

Monsieur le Maire explique qu'il convient de faire une écriture budgétaire modificative du BP 2023 pour prendre en compte le nouveau détail du tableau d'amortissement.

Il explique et propose le virement de crédit ci-dessous pour que le budget soit équilibré.

Virement de crédit

Chapitre / Imputation	Libellé	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
Chp 023	Virement à la section d'investissement	- 3 584,53	
Chp 042 / 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		+ 3 584,53
TOTAL		3 584,53 €	3 584,53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver cette écriture budgétaire

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, LANDAIS François, LAVOINE Teddy, MEUNIER Guillaume, BONNET Jean-Pierre (Proc. à LAURENT Guillaume), LAMIRAND-BUFFET Amélie (Proc. à PERROUX Alain)		

3. Délibération modificative du BP 2023, recette d'investissement : Réduction du chp 021 pour ajout au chp 040

Domaine : Finances locales - Décisions budgétaires

Monsieur le Maire explique qu'il convient de faire une écriture budgétaire modificative du BP 2023 pour prendre en compte le nouveau détail du tableau d'amortissement.

Il explique et propose le virement de crédit ci-dessous pour que le budget soit équilibré.

Virement de crédit

Chapitre / Imputation	Libellé	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
Chp 021	Virement à la section d'investissement	- 3 584,53	
Chp 040 / 28041582	Amortissements des immobilisations des bâtiments et installations		+ 3 584,53
TOTAL		3 584,53 €	3 584,53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver cette écriture budgétaire

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, LANDAIS François, LAVOINE Teddy, MEUNIER Guillaume, BONNET Jean-Pierre (Proc. à LAURENT Guillaume), LAMIRAND-BUFFET Amélie (Proc. à PERROUX Alain)		

4. Questions diverses

Salle Polyvalente :

Monsieur Le Maire explique que, suite au passage de la société GEF Sécurité à VERTAIZON, celle-ci a envoyé un devis pour la remise en état de la vidéosurveillance et de l'alarme intrusion, pour la salle polyvalente, pour un montant de 786 €.

Une demande de devis comparatif sera faite, auprès de la société Nexecur. Nexecur équipe déjà la mairie ainsi que le local technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

Guillaume LAURENT